

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/110/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 313/05 (MDE 24/109/2005 du 14 décembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOI FORCÉ CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

SYRIE

Yasin Taha (*alias* Yasin Muhammad al Sayyari) (h), 34 ans

Londres, le 15 décembre 2005

Amnesty International a appris que Yasin Taha avait été transféré en Tunisie, où il risque d'être torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

**Amnesty International va surveiller la situation de cet homme et interviendra à nouveau en sa faveur si nécessaire.
Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment.
Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*